



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des migrations et de l'Intégration  
Bureau du séjour  
Affaire suivie par : **Section Contrôle**  
Tél : 01.40.97. 27.61 de 9h30 à 12h  
[etrangers@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:etrangers@hauts-de-seine.gouv.fr)

Nanterre, le 11 mai 2018

**Objet : demande de pièces complémentaires**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre demande de titre de séjour, je vous saurais gré de bien vouloir **envoyer les pièces suivantes : Merci de joindre ce courrier à votre envoi.**

- Copie de la décision du tribunal d'instance du Pas-de-Calais suite aux dépôts de plaintes des 25 et 28 avril 2017
- Copie de l'ordonnance de non conciliation ou du jugement de divorce

A l'adresse suivante :

**PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE**  
Direction des migrations et de l'Intégration  
Bureau du Séjour - B114 - BL  
167-177, Avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

**Les documents réclamés doivent impérativement être adressés par voie postale. Aucun document ne doit être déposé à l'accueil de la Préfecture.**  
**Sans réponse de votre part sous quinzaine, votre dossier sera classé sans suite.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de bureau  
du séjour des étrangers

Brigitte GORY

NOM :  
EPOUSE :  
PRENOM :  
NE(E) LE : A : SEXE : F  
DOCUMENT : RCS DUP. : VALABLE DU 04/04/2018 AU 03/07/2018  
N NATIONAL : 9911  
N DOSSIER : 921 NATIONALITE : MAROCAINE